

ROSSINIERE

Réf.: Eaux - Epuration Tarifs 2017

## Tarifs concernant la fourniture d'eau

Conformément au règlement communal sur la distribution de l'eau et en application de son annexe, approuvés le 7 janvier 2017 par la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement, la Municipalité, dans sa séance du 11 juillet 2017, a décidé de l'application des tarifs suivants :

•	Taxe annuelle par appartement :	Fr.	100.00
•	Taxe de consommation par m3 :	Fr.	1.45
•	Location annuelle de l'appareil de mesure par habitation :	Fr.	15.00
•	Location annuelle de l'appareil de mesure par écurie :	Fr.	5.00

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

ndic : La Secrétaire :

Le Syndic : //\*

Jean-Pierre Neff AOSS

Nicole Pilet